



Assemblée générale

Distr. limitée
14 août 2014
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Comité consultatif

Treizième session

11-15 août 2014

Point 3 a) viii) de l'ordre du jour

Demands adressées au Comité consultatif en application des résolutions du Conseil des droits de l'homme

Demands actuellement examinées par le Comité

Les droits de l'homme et les mesures coercitives unilatérales

M. Saeed Mohamed Al Faihani, M^{me} Laurence Boisson de Chazournes,
M. Mario Luis Coriolano, M^{me} Hoda Elsadda, M^{me} Karla Hananía de Varela,
M. Latif Hüseyinov, M. Alfred Ntunduguru Karokora, M. Mikhail Lebedev,
M. Kaoru Obata, M. Obiora Chinedu Okafor, M^{me} Katharina Pabel,
M^{me} Anantonia Reyes Prado, M. Ahmer Bilal Soofi, M. Imeru Tamrat Yigezu,
M. Yishan Zhang, M. Jean Ziegler: projet de mesures à prendre

13/...

Les droits de l'homme et les mesures coercitives unilatérales

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 24/14 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle le Conseil a prié le Comité consultatif d'établir un rapport fondé sur des travaux de recherche comportant des recommandations concernant un mécanisme visant à évaluer les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme et à promouvoir le principe de responsabilité, et de lui présenter, à sa vingt-huitième session, un bilan d'étape sur l'état d'avancement du rapport fondé sur des travaux de recherche demandé,

Rappelant également qu'à sa douzième session, le Comité consultatif a constitué un groupe de rédaction et désigné comme membres de ce groupe M. Lebedev, M. Okafor, M. Soofi, M. Yigezu (Rapporteur) et M. Ziegler (Président),

1. *Prend note* du projet de rapport intermédiaire comportant des recommandations concernant un mécanisme visant à évaluer les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme et à promouvoir le principe de



responsabilité, soumis par le groupe de rédaction au Comité consultatif à sa session en cours¹;

2. *Demande* au groupe de rédaction de faire à nouveau distribuer le questionnaire afin de solliciter les vues et les contributions des diverses parties prenantes qui n'y ont pas répondu, afin de lui permettre d'approfondir ses travaux;

3. *Demande également* au groupe de rédaction de parachever son rapport intermédiaire au Conseil en tenant compte des débats tenus par le Comité consultatif à sa session en cours, après l'avoir communiqué à tous les membres du Comité consultatif pour approbation par voie électronique, et de le soumettre au Conseil des droits de l'homme à sa vingt-huitième session.

¹ A/HRC/AC/13/CRP.2.